

## **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2020**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 1<sup>er</sup> juin 2020, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet. Cette séance se tient à huis clos étant donné la situation actuelle de la pandémie Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la santé publique. Quatre conseillers sont présents par vidéoconférence, soient madame Pascale G. Malenfant, monsieur Hubert Gagné-Guimond, madame Martine Hudon et madame Annie Sénéchal.

Sont aussi présentes dans la salle les conseillères suivantes :

Madame Josée Michaud et madame Carole Lévesque.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

Madame Isabelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

109-06-2020

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

110-06-2020

### **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MAI 2020**

Après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai, les élus confirment que ce dernier est conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le procès-verbal de mai 2020 soit accepté tel que rédigé.

111-06-2020

### **RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS FINANCIERS SUITE AU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

États financiers au 31 décembre 2019

Extrait du Rapport financier 2019	Fonctionnement	
	Budget 2019	Réel 2019
Revenus	1 848 691 \$	1 972 436 \$
Dépenses	(2 065 555) \$	(2 099 559) \$
Autres activités et réserves	216 864 \$	137 899 \$
Surplus de l'exercice	0 \$	10 776 \$

Extrait du Rapport financier 2019	Investissement	
	Budget 2019	Réel 2019
Revenus	647 868 \$	650 103 \$
Dépenses	(10 704 569) \$	(10 641 720) \$
Financement et réserves	10 056 701 \$	218 562 \$
Surplus de l'exercice	0 \$	(9 773 055) \$

112-06-2020

### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUITE AU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS FINANCIERS SUITE AU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

**CONSIDÉRANT QUE** les séances de conseil se font à huis clos étant donné la pandémie de COVID-19;

**CONSIDÉRANT QUE** normalement la présentation du rapport du maire sur les faits saillants financiers suite au rapport des vérificateurs est suivi d'une période de question;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la Municipalité laisse un délai de quinze jours à tous citoyens qui veulent poser des questions en lien avec le rapport du maire par courriel au [paroisse@ste-anne-de-la-pocatiere.com](mailto:paroisse@ste-anne-de-la-pocatiere.com) ou par téléphone au 418-856-3192.

**113-06-2020** **MODIFICATION DU CALENDRIER 2020 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 250-06-2019 concernant *L'ÉTABLISSEMENT ET ADOPTION DU CALENDRIER 2020 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL*;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait opportun de modifier la date de la séance ordinaire prévu le 13 juillet 2020;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la séance ordinaire prévu le 13 juillet se tienne le lundi 6 juillet 2020 à 20 heures.

**114-06-2020** **NOMINATION**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Richard Pelletier occupe présentement le poste de journalier;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de M. Pelletier ne correspond plus exactement aux tâches accomplies;

**EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE** nommer officiellement monsieur Richard Pelletier à titre de contremaître adjoint pour la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

**115-06-2020** **ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA CAPITALE (FQM) POUR L'ASSURANCE COLLECTIVE OFFERTE AUX EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2020**

**ATTENDU QUE** le contrat d'assurance collective de la MRC vient à échéance le 31 mai 2020;

**ATTENDU** la proposition de renouvellement soumise par Canada Vie (Trinôme Conseils);

**ATTENDU** la proposition de régime d'assurance collective soumise par La Capitale (FQM);

**ATTENDU QUE** le coût et les garanties offertes sont plus avantageux dans la proposition de régime d'assurance collective de La Capitale (FQM);

**ATTENDU** l'offre de La Capitale permettant de sélectionner un des quatre (4) plans proposés par La Capitale (FQM);

**ATTENDU QU'**en vertu du Code municipal et de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut participer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (ci-après : la « FQM »);

**ATTENDU QUE** la FQM a procédé à un appel d'offres conforme aux règles d'adjudication des contrats par une municipalité;

**ATTENDU QUE** suite au processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, des MRC et des organismes municipaux (ci-après : le « Contrat »);

**ATTENDU QUE** le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte de participer pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés au Contrat;

**QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière souscrive au 1er juin 2020 et maintienne les couvertures d'assurances prévues au Contrat, lequel est renouvelable annuellement de manière automatique, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un an mentionnant son intention de ne plus participer au Contrat ;

**QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

**QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière s'engage à respecter les termes et conditions du Contrat;

**QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière donne le pouvoir à sa directrice générale d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la municipalité au Contrat;

**QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

**QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

**QUE** la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

**QUE** la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte le plan B avec protection dentaire de la proposition de régime d'assurance collective de La Capitale (FQM) et autorise monsieur Rosaire Ouellet, maire à signer la proposition d'assurance collective et autorise madame Isabelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorier, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

116-06-2020

**DIRECTIVE DE CHANGEMENT NUMÉRO 26 – PROJET AQUEDUC/ÉGOUT ROUTE 132 ET CARRÉ SAINT-LOUIS**

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 131-06-2019 concernant l'octroi du contrat pour la distribution de l'eau potable et la collecte des eaux usées pour le secteur du Carré Saint-Louis et de la Route 132 Ouest;

**CONSIDÉRANT** la directive de changement numéro 26 émise par la firme Norda Stelo en annexe à la présente résolution – Asphaltage de la rue Horizon;

**CONSIDÉRANT QUE** cette directive de changement augmentera certains postes budgétaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

---

**QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte la directive de changement numéro 26 qui sera calculé selon l'item au bordereau et qui a une estimation approximative d'environ 37 500\$;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer cette directive de changement.

117-06-2020

**DEMANDE D'AUTORISATION DU CLUB DE MOTONEIGE LES HIBOUX DE KAMOURASKA POUR UNE UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE D'UNE PARTIE DES LOTS 5 214 528 ET 5 214 533 SUR UNE SUPERFICIE DE 0,0583 HECTARE ET D'UNE PARTIE DES LOTS 5 215 664, 5 833 333 ET 5 833 334**

**ATTENDU** la résolution 45-03-2020 concernant la *DEMANDE D'AUTORISATION DU CLUB DE MOTONEIGE LES HIBOUX DE KAMOURASKA POUR UNE UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE D'UNE PARTIE DES LOTS 5 214 528 ET 5 214 533 SUR UNE SUPERFICIE DE 0,0583 HECTARE;*

**ATTENDU QUE** suite à l'analyse préliminaire du dossier par la Commission exige que soit indiqué un chemin d'accès à la zone des travaux, lorsque ceux-ci ne sont pas effectués directement contigus à un chemin public, donc ajout d'une partie des lots 5 215 664, 5 833 333 et 5 833 334 appartenant à Ferme Ruisseau des Prairies;

**ATTENDU QU'**en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par le Club de motoneige les Hiboux de Kamouraska pour une utilisation à une fin autre qu'agricole pour une partie des lots 5 214 528 et 5 214 333 appartenant à Ferme Ruisseau des Prairies;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la Municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

**ATTENDU QUE** cette autorisation n'aura pas d'effet sur les activités agricoles (installation de ponceaux);

**ATTENDU QU'**il n'y a aucune possibilité d'effets négatifs en regard des lois et règlements relatifs à l'environnement et tout particulièrement à l'égard des établissements de production animale;

**ATTENDU QUE** cette demande n'a pas d'effet sur les ressources d'eau et n'enlève pas de sol pour l'agriculture;

**ATTENDU QUE** cet usage est conforme à la réglementation de zonage municipale;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ne s'oppose pas à la demande du requérant, pour une utilisation autre qu'agricole d'une partie des lots 5 214 528, 5 214 533, 5 215 664, 5 833 334 et 5 833 333 du cadastre du Québec à Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

**QU'**elle indique à la Commission qu'elle ne s'oppose pas au projet du Club de motoneige les Hiboux de Kamouraska;

**QUE** la Municipalité recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

118-06-2020

**ADHÉSION 2020-2021 À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-ST-LAURENT**

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

---

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'ADHÉRER** à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent au coût de 150 \$.

119-06-2020

**NORDA STELO – SURVEILLANCE DES TRAVAUX FACTURE # 0258032**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte le relevé d'honoraires professionnels de Norda Stelo pour la surveillance des travaux au montant de 8 861.70 \$ incluant les taxes pour la période du 21 mars 2020 au 22 mai 2020.

120-06-2020

**COMPTES À PAYER**

Voir la liste au montant de **172 502.18 \$**. La secrétaire-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil autorise le paiement de ces comptes.

**CORRESPONDANCE**

**VARIA**

121-06-2020

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,**  
la levée de l'assemblée à 20 H 37.

---

Rosaire Ouellet, maire

---

Isabelle Michaud, Secrétaire-trésorière

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE COMPTES À PAYER AU 1<sup>er</sup> JUIN 2020

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	2020 - MAI	37 617.92 \$
Double Impact	Ménage mai	431.16 \$
Great West	Assurances mai	1 906.69 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	138.28 \$
Hydro-Québec	Gare-Station	174.39 \$
Hydro-Québec	Administration	514.19 \$
Hydro-Québec	Parc	29.70 \$
Hydro-Québec	Chambre de débitmètre (100)	35.30 \$
Hydro-Québec	Station de pompage - n 3 (89A)	113.96 \$
Hydro-Québec	Surpresseur rue Horizon (169)	141.04 \$
Hydro-Québec	Station de pompage - n 2 (81A)	85.06 \$
Hydro-Québec	Station de pompage - n 1 (53B)	83.65 \$
Bell Canada	Administration	431.08 \$
Bell mobilité	Voirie et urbanisme	157.63 \$
Marilyne Lévesque	Timbres	24.23 \$
Richard Pelletier	Bottes et vêtements	292.55 \$
Virgin Mobile	Cellulaire - maire	46.52 \$
Ministère du Revenu Québec	Déduction à la source	10 441.07 \$
Revenu Canada	Déduction à la source	4 099.55 \$
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		56 763.97 \$
BENOIT MICHAUD	Abattage d'un arbre	459.90 \$
LE PLACOTEUX	Appel d'offres - Asphaltage	242.60 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	Heures - Pelle Hitachi	3 046.84 \$
BIONEST	Entretien UV	289.74 \$
GROUPE BOUFFARD	Récupération avril	2 572.10 \$
SOUDURE JRA MOBILE	Armoires et extincteur	344.93 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	Mutations	40.00 \$
PRUDENT MESURES D'URGENCE	Renouvellement portail 2020	1 488.93 \$
MATÉRIAUX DIRECT INC.	Coudes et ponceaux	4 201.19 \$
SERVICE DE PREVENTION	Recharges et vérification extincteurs	87.95 \$
GROUPE CAILLOUETTE & ASSOCIÉS	Électricité pompe - Casse-croute	756.10 \$
AGRO ENVIRO LAB	Analyses d'eau	182.81 \$
ENTREPRISES GILLES THIBOUTOT	Balayage de rues	1 221.61 \$
NETTOYEUR DAOUST/FORGET	Nettoyage de vêtements	99.28 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE	Ponceaux, outils, tuyaux, ciment, etc.	2 017.23 \$
SERVICES AGRICOLES GRONDIN	Mélange pelouse	170.15 \$
LOCATION J C HUDON INC	Outils, disques, fer, peinture, etc.	1 006.78 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	Services professionnels	2 874.38 \$
ARPENTAGE CÔTE DU SUD	Honoraires professionnels	1 264.73 \$
PNEUS LEVESQUE	Valves industrielles	32.19 \$
G LEMIEUX ET FILS INC	Gravier	2 110.54 \$
MUSÉE QUÉBÉCOIS DE L'AGRICULTURE	Location d'espace et exposition	1 102.61 \$
RAYNALD BEAULIEU INC.	Cartouche charbon	42.50 \$
VILLE DE LA POCATIERE	Carrière/Sablière	12 183.97 \$
MULTI-MÉCANIQUE K.P. ENR.	Pose de pneus et réparation pick-up	203.47 \$
BASE 132	Feuilles de temps et affiches COVID	649.61 \$
BUROPLUS	Contrats et fournitures de bureau	442.38 \$
CARQUEST LA POCATIERE	Entretien de machinerie	545.19 \$
GROUPE CONSEIL I.D.C INC.	Sauvegarde	74.16 \$
SERVLINKS COMMUNICATION	Hébergement	206.62 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP	Enfouissement	4 222.50 \$
NORDA STELO INC	Pér. du 21.03.2020 à 22.05.2020	8 861.70 \$
C W A	Réparation d'une pompe	4 059.08 \$
GROUPE DE GEOMATIQUE AZIMUT	Mise à jour matrice graphique	86.23 \$
SOUDURE F.K. 2007 INC.	Fer	55.90 \$
MONSIEUR LUC SOUCY	Fer usagé et 4 rimes 16"	222.00 \$
MRC DE KAMOURASKA	Quote-part et radiocommunication incendie	57 113.00 \$
POSTES CANADA	Communiqué info mai	101.32 \$
S.E.A.O.	Appel d'offres - Asphaltage	38.42 \$
ÉNERGIE SONIC INC.	Essence Ram et GM	422.47 \$
SPI - SANTÉ SÉCURITÉ INC.	Vérification annuelle	595.10 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		115 738.21 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		172 502.18 \$